

Cette déclaration a été validée et transmise depuis le formulaire de calcul et déclaration.

Vous pouvez la consulter ici mais si vous souhaitez la modifier, vous devez le faire depuis le formulaire de calcul et déclaration.

[Modifier ma déclaration](#)

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Vous déclarez en tant que Entreprise
 Unité Économique et Sociale

Tranches d'effectifs De 50 à 250 inclus
 De 251 à 999 inclus
 De 1000 ou plus

Raison sociale de l'entreprise déclarante*
UIMM

Numéro Siren de l'entreprise déclarante*
784717191

Code NAF de l'entreprise déclarante*
94.11Z — Activités des organisations patronales et consulaires ▼

Adresse du siège de l'entreprise déclarante

Région* Département*
Île-de-France ▼ 75 - Paris ▼

Adresse* 56 AVENUE DE WAGRAM

Code postal* 75017 Commune* PARIS

[Précédent](#)

[Suivant](#)

Cette déclaration a été validée et transmise depuis le formulaire de calcul et déclaration.

Vous pouvez la consulter ici mais si vous souhaitez la modifier, vous devez le faire depuis le formulaire de calcul et déclaration.

[Modifier ma déclaration](#)

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés 2020

Date de fin de la période de
référence*

31/12/2020

[sélectionner la fin de l'année
civile](#)

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs
sur la période de référence*

69

[Précédent](#)

[Suivant](#)

Cette déclaration a été validée et transmise depuis le formulaire de calcul et déclaration.

Vous pouvez la consulter ici mais si vous souhaitez la modifier, vous devez le faire depuis le formulaire de calcul et déclaration.

[Modifier ma déclaration](#)

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes

L'indicateur sur l'écart de rémunération est-il calculable ?

- oui
 non

Modalité de calcul de l'indicateur sur l'écart de rémunération

- Par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche
 Par niveau ou coefficient hiérarchique en application d'une autre méthode de cotation des postes
 Par catégorie socio-professionnelle

Date de consultation du CSE* jj/mm/aaaa

Je déclare avoir procédé au calcul de cet indicateur par catégorie socio-professionnelle, et confirme que l'indicateur n'est pas calculable.

Précision du motif de non
calculabilité de l'indicateur*

Cette déclaration a été validée et transmise depuis le formulaire de calcul et déclaration.

Vous pouvez la consulter ici mais si vous souhaitez la modifier, vous devez le faire depuis le formulaire de calcul et déclaration.

[Modifier ma déclaration](#)

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes par catégorie socioprofessionnelle

Il faut saisir les écarts de rémunération en % *avant* application du seuil de pertinence

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
Ouvriers (en %)				
Employés (en %)				
Techniciens et agents de maîtrise (en %)				
Ingénieurs et cadres (en %)	-32,2945	23,6795	52,7384	53,6404

[Précédent](#)

[Suivant](#)

Cette déclaration a été validée et transmise depuis le formulaire de calcul et déclaration.

Vous pouvez la consulter ici mais si vous souhaitez la modifier, vous devez le faire depuis le formulaire de calcul et déclaration.

[Modifier ma déclaration](#)

Résultat final de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Résultat final en % après application du seuil de pertinence à chaque catégorie*

24,1591

Population envers laquelle l'écart est favorable*

Hommes ▼

Nombre de points obtenus à l'indicateur 0

[Précédent](#)

[Suivant](#)

Cette déclaration a été validée et transmise depuis le formulaire de calcul et déclaration.

Vous pouvez la consulter ici mais si vous souhaitez la modifier, vous devez le faire depuis le formulaire de calcul et déclaration.

[Modifier ma déclaration](#)

Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes

L'indicateur sur les taux d'augmentations individuelles est-il calculable ?

- oui
 non

Résultat final en pourcentage (%)* 38,3193

Résultat final en nombre équivalent de salariés* 13

Population envers laquelle l'écart est favorable* Femmes ▼

Précision du motif de non calculabilité de l'indicateur* _____

Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage 0

Nombre de points obtenus à l'indicateur 35

Précédent

Suivant

Cette déclaration a été validée et transmise depuis le formulaire de calcul et déclaration.

Vous pouvez la consulter ici mais si vous souhaitez la modifier, vous devez le faire depuis le formulaire de calcul et déclaration.

[Modifier ma déclaration](#)

Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

L'indicateur est-il calculable ?

oui

non

Résultat final en %* 100

Précision du motif de non calculabilité de l'indicateur* _____

Nombre de points obtenus à l'indicateur 15

[Précédent](#)

[Suivant](#)

Cette déclaration a été validée et transmise depuis le formulaire de calcul et déclaration.

Vous pouvez la consulter ici mais si vous souhaitez la modifier, vous devez le faire depuis le formulaire de calcul et déclaration.

[Modifier ma déclaration](#)

Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté* 1

Sexe des salariés sur-représentés* Hommes ▼

Nombre de points obtenus à l'indicateur 0

[Précédent](#)

[Suivant](#)

Cette déclaration a été validée et transmise depuis le formulaire de calcul et déclaration.

Vous pouvez la consulter ici mais si vous souhaitez la modifier, vous devez le faire depuis le formulaire de calcul et déclaration.

[Modifier ma déclaration](#)

Niveau de résultat global

Total des points obtenus 50

Nombre de points maximum pouvant être obtenus 100

Résultat final sur 100 points 50

Mesures de correction prévues à l'article D. 1142-6* [Mesures envisagées](#) ▼

[Précédent](#)

[Suivant](#)

Cette déclaration a été validée et transmise depuis le formulaire de calcul et déclaration.

Vous pouvez la consulter ici mais si vous souhaitez la modifier, vous devez le faire depuis le formulaire de calcul et déclaration.

[Modifier ma déclaration](#)

Publication du niveau de résultat global

Le niveau de résultat est publié annuellement, au plus tard le 1er mars de l'année en cours, au titre de l'année précédente, sur le site Internet de l'entreprise lorsqu'il en existe un. À défaut, il est porté à la connaissance des salariés par tout moyen.

Date de publication du niveau de résultat obtenu* 26/02/2021

Avez-vous un site Internet pour publier le niveau de résultat obtenu ?

- oui
 non

Adresse du site Internet de publication du niveau de résultat obtenu*

Préciser les modalités de communication du niveau de résultat obtenu auprès de vos salariés

Intranet

[Précédent](#)

[Suivant](#)

Transmission de la procédure

Vous venez de transmettre aux services du ministre chargé du travail vos indicateurs et votre niveau de résultat en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes conformément aux dispositions de l'article D.1142-5 du code du travail. Vous allez recevoir un accusé de réception de votre transmission sur l'adresse électronique que vous avez déclarée et qui a été validée en début de procédure.

Si vous ne recevez pas cet accusé de réception, merci de bien vérifier que celui-ci n'a pas été déplacé dans votre dossier de courriers indésirables. Si toutefois vous ne l'avez pas reçu, *il est important de ne pas faire une nouvelle déclaration*. Vous pouvez revenir sur votre déclaration via le lien transmis dans l'email qui vient de vous être envoyé.

Nous vous remercions de votre transmission.

Si vous le souhaitez, vous pouvez effectuer une [nouvelle déclaration](#).